

Circulaire relative aux emplois vacants d'instituteurs et d'institutrices.

Numéro d'inventaire : 1979.37141.27

Auteur(s) : Jules Ferry

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (Paris)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1880

Description : Feuillelet imprimé.

Mesures : hauteur : 266 mm ; largeur : 213 mm

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

1^{er} BUREAU.

CIRCULAIRE.

*Circulaire relative aux
emplois vacants d'instituteurs
et d'institutrices.*

Paris, le 21 avril 1880.

MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE,

Je reçois fréquemment des demandes d'emploi d'instituteurs, d'institutrices ou de directrices de salles d'asile, formées par des personnes qui, ne sachant pas dans quels départements leurs candidatures auraient le plus de chances de succès, s'adressent à mon administration. D'autre part, il résulte de renseignements fournis par plusieurs de vos collègues que, faute de candidats connus, quelques postes sont restés quelquefois vacants pendant un certain temps, au détriment du service.

Cette situation a appelé mon attention et m'a suggéré l'idée de centraliser dans mes bureaux tous les renseignements qui me permettraient de connaître, dès qu'elles se produisent, les offres et les demandes.

Je vous prie, à cet effet, lorsqu'un poste d'instituteur, d'institutrice ou de directrice de salle d'asile deviendra vacant et que vous serez embarrassé pour y pourvoir, de m'indiquer immédiatement le nom de la commune où se trouve la vacance, ainsi que le traitement et les avantages accessoires (logement, jardin, etc.) attachés à l'emploi.

Vous voudrez bien également, en ce qui concerne les candidats qui seraient en instance pour être placés et auxquels les circonstances ne vous permettraient pas de donner satisfaction immédiatement, me faire connaître leurs noms et prénoms, leur âge, leurs antécédents, et joindre à cette indication votre avis sur leur aptitude et leur honorabilité. Vous consignerez ces divers renseignements dans les tableaux dont je vous transmets ci-joint un certain nombre d'exemplaires.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire et de veiller à ce que les instructions qu'elle contient soient régulièrement exécutées.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Signé : JULES FERRY.

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Enseignement primaire,